

Unapei Hauts-de-Seine 92

# PROJET ASSOCIATIF

2018-2020



---

HAUTS-DE-SEINE 92

---

« *Solidaires pour accompagner les différences* » ©

*Unapei Hauts-de-Seine 92 : 119/121 Grande Rue, 92310 Sèvres*

01.41.14.06.30 – [www.unapei92.fr](http://www.unapei92.fr)

**I. PRESENTATION ..... 3**

- A. QUATUOR..... 3
- B. L'UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92 EN QUELQUES CHIFFRES..... 4
- C. LISTE DES ASSOCIATIONS ADHERENTES ..... 4
- D. LES SECTIONS TERRITORIALES ..... 5

**II. IDENTITE ET OBJECTIFS ..... 6**

- A. VALEURS ET CONVIXIONS DE L'UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92..... 6
- B. LES MISSIONS DE L'UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92 ..... 8
- C. LA VIE ASSOCIATIVE ..... 9
- D. LE CHEMIN VERS LE DEVELOPPEMENT..... 10

**III. LA DIRECTION GENERALE, LES POLES ET LES ETABLISSEMENTS ..... 12**

- A. LA DIRECTION GENERALE..... 12
- B. LE POLE JEUNESSE ET INCLUSION ..... 13
- C. LE POLE HEBERGEMENT, ACCUEIL DE JOUR & HABITAT INCLUSIF ... 14
- D. LE POLE TERRITORIAL EURE-ET-LOIR ..... 15
- E. LE POLE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES..... 15

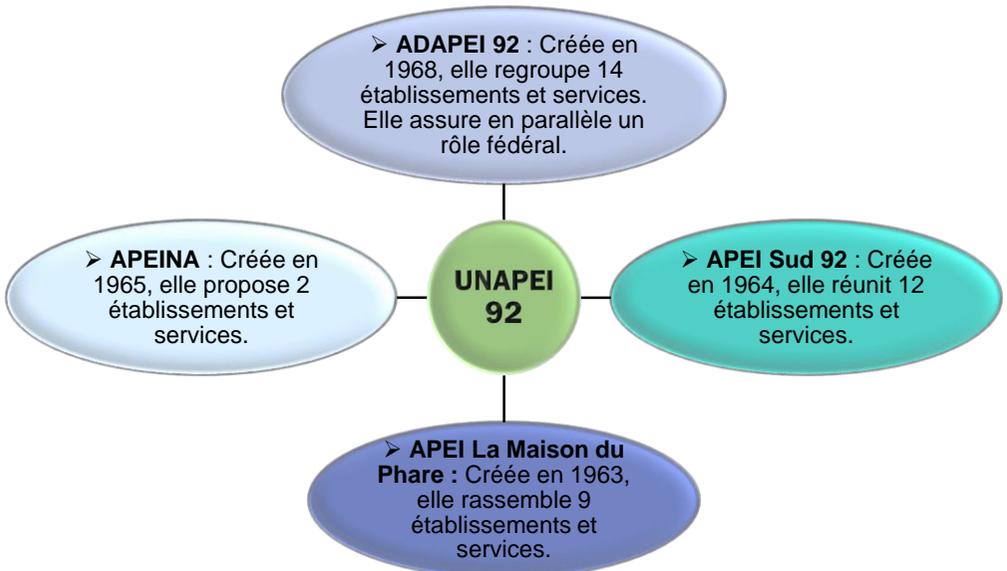
**LEXIQUE : ..... 16**

# I. PRESENTATION

L'Unapei Hauts-de-Seine 92 est issue de l'évolution de l'ADAPEI 92 (créée en 1968) dans le cadre du projet **QUATUOR**. C'est une **association familiale** (loi 1901) qui tire son nom du mouvement national Unapei dont elle est adhérente et représentante sur le département des Hauts-de-Seine. Son action principale est le **soutien et l'appui moral** des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles, ainsi que **la défense de leurs intérêts généraux** en vue de favoriser leur plein **épanouissement** et leur **insertion sociale**. L'association fédère également d'autres associations du département ayant une mission commune (*cf. liste des adhérents p.4*).

## a. QUATUOR

Créée en 2018, l'Unapei Hauts-de-Seine 92 est le fruit du rapprochement de quatre associations inscrites dans un projet nommé **QUATUOR**, réunies pour relever ensemble des défis communs.



## b. L'Unapei Hauts-de-Seine 92 en quelques chiffres

**12**

Associations adhérentes dans les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir

**4**

Sections territoriales

**1420**

Personnes accompagnées chaque jour

**37**

Etablissements & services

**820**

Professionnels mobilisés

**5**

**Enjeux majeurs** pour les prochaines années :

- Prise en compte et accompagnement du vieillissement
- Adaptation des réponses apportées en matière de handicap psychique
- Accompagnement plus efficient des personnes avec autisme
- Adaptation des pratiques et de l'environnement pour les personnes polyhandicapées
- Inclusion accompagnée pour en garantir la réussite dans tous les cas de figure

## c. Liste des associations adhérentes

Les Papillons Blancs des Rives de Seine	Les Papillons Blancs de Saint Cloud	Association Quelque Chose en Plus
Apei de la Boucle de la Seine	Association Insertion Handicap (A.I.H)	Apei de Meudon
Apei de Sèvres – Chaville – Ville d'Avray	Apei de l'IME les Peupliers	Apei la Maison du Phare
Apei Rueil Nanterre	Solidarité Handicapés 92	Association de Parents et Amis des Résidents du Foyer de Vie de Gilles (APARG)

## d. Les Sections territoriales

**Les sections territoriales** ont été créées pour accroître l'action familiale et renforcer la proximité avec les acteurs de chaque établissement et service gérés par l'Unapei Hauts-de-Seine 92.

Adhérer à la section territoriale, c'est pouvoir échanger sur des sujets touchant à la situation des personnes en situation de handicap, tels que l'avenir des personnes, l'inclusion, la santé, le patrimoine, les mesures de protection, la vie affective, les projets du gouvernement.

C'est aussi un lieu de ressources et d'échanges pour les familles en difficulté ou simplement en recherche d'aide et d'accompagnement : information sur leurs droits, groupes de parole, aide sociale, dossier pour la Maison des personnes handicapées (MDPH).

Les sections territoriales ont pour missions :

- D'assurer une collaboration avec les associations locales et de proximité.
- D'animer la vie associative sur son territoire avec les établissements et services gérés.
- De susciter des adhésions
- De participer aux Conseils de Vie Sociale des établissements et services, d'assurer la circulation des informations et de préserver la proximité.
- De représenter l'association et la fédération auprès des pouvoirs politiques locaux (mairies, institutionnels...) sur les territoires concernés par la gestion associative.
- D'organiser et de dynamiser les actions à destination des familles.
- De venir en soutien aux établissements dans leurs développements.

Chaque adhérent personne physique opte pour la section territoriale de son choix lors de l'adhésion :

- La Section territoriale **NORD Hauts-de-Seine**
- La Section territoriale **CENTRE Hauts-de-Seine**
- La Section territoriale **SUD Hauts-de-Seine**
- La Section territoriale **Eure-et-Loir**

## II. IDENTITE ET OBJECTIFS

### a. Valeurs et convictions de l'Unapei Hauts-De-Seine 92

- **Les valeurs** de l'Unapei Hauts-de-Seine 92 reposent notamment sur *la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées* du 13 septembre 2006, adoptée par l'ONU qui énonce 8 principes généraux (article 3) :

- « *Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes* »
- « *La non-discrimination* »
- « *La participation et l'intégration pleines et effectives à la société* »
- « *Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité* »
- « *L'égalité des chances* »
- « *L'accessibilité* »
- « *L'égalité entre les hommes et les femmes* »
- « *Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité* ».

## **Pour les personnes accompagnées :**

Leur offrir la certitude d'un bien-être matériel, médical et moral tout au long de leur vie.

Les soutenir dans la mise en œuvre des droits au quotidien.

Proposer des solutions d'accompagnement adaptées et innovantes correspondant aux besoins et attentes, en tenant compte des souhaits et capacités.

Respecter et accompagner la vie affective de la personne.

Promouvoir l'inclusion accompagnée en milieu ordinaire en collaboration avec les pouvoirs publics, les partenaires institutionnels, les entreprises.

Mettre en avant les compétences professionnelles de chacun pour sensibiliser et renforcer les passerelles avec les acteurs du milieu ordinaire.

Anticiper et accompagner le vieillissement par la création, la transformation et l'adaptation des équipements.

---

## **Pour les familles :**

Reconnaître la compétence des familles auprès de la personne accompagnée.

Leur donner une place dans l'association et les établissements (familles partenaires / co-expertes).

Entretenir l'esprit d'entraide et de solidarité.

Accompagner les parents à vivre le handicap mental par l'échange, la formation et l'information...).

Mettre en commun des parcours de vie pour ne laisser aucune famille dans l'isolement.

---

## **Pour les professionnels :**

Être crédibles, audibles et entendus en défendant les expertises et les plus-values.

Porter une responsabilité employeur.

Préserver, développer et valoriser les compétences et la technicité des professionnels.

Valoriser le partenariat entre les professionnels et les familles.

Assurer une gestion de qualité des établissements sociaux et médico-sociaux

Se former pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap

Développer ou favoriser les initiatives et les projets

## b. Les missions de l'Unapei Hauts-de-Seine 92

- **Porter un réseau militant et fédérer les associations adhérentes.** Leur apporter soutien et appui technique sur demande. Assumer une fonction de porte-parole et de relais territorial du mouvement national Unapei.
- 
- **Viser l'excellence dans l'accompagnement du parcours** de chaque personne en situation de handicap mental et de sa famille en garantissant des réponses adaptées à ses besoins requis tout au long de sa vie. Préserver proximité famille / établissements.
- 
- **Gérer, pérenniser, moderniser les établissements et services existants** et créer des places et dispositifs innovants pour répondre toujours mieux aux besoins.

### c. La vie associative

La vie associative est dirigée par des acteurs, tous bénévoles, qui investissent leur temps, leur énergie et leur expertise au service des actions et convictions de l'Unapei. Il peut s'agir du bénévole, de l'adhérent ou de l'administrateur. Pour élargir, professionnaliser et maintenir son modèle associatif, l'Unapei Hauts-de-Seine 92 s'engage à :

**Affirmer le rôle des personnes handicapées** dans l'ensemble des espaces d'intelligence collective de l'association, afin qu'elles participent à la dynamique associative sur la base d'un volontariat éclairé.

**Professionnaliser encore et toujours la gouvernance.**

Chaque administrateur sera mobilisé en fonction de ses compétences, pour créer une animation efficace, où chacun est responsabilisé et positionné en pilote et coordinateur de projet.

**Créer une communauté familiale soudée**, structurée et fédérée, en favorisant une meilleure communication. La place des familles auprès des établissements doit aussi être renforcée avec la présence capitale de professionnels pour les aiguiller.

## d. Le chemin vers le développement

### - Des nouveaux défis :

La création de l'Unapei Hauts-de-Seine 92 arrive dans un moment de changements sur l'ensemble des acteurs médico-sociaux :

➤ **La généralisation des CPOM**, (cf. lexique), afin d'élargir et d'exploiter au mieux les ressources. Il s'agit de contrats sur 5 ans passés entre les autorités de tarification et l'association.

➤ **La réforme de tarification SERAFIN-PH**, (cf. lexique) le mode de financement des établissements et services sera basé sur les besoins requis individuels. La bonne évaluation de ces besoins sera nécessaire pour améliorer la qualité des prestations.

➤ **La gestion des parcours « hors-murs »**, afin de mieux répondre aux besoins de chacun et ainsi construire des trajectoires adaptées avec les ressources existantes.

## - Les axes de progrès :

### L'accès à la santé



Repose sur deux axes :

- Le **développement de l'offre** par la création de dispositifs ambulatoires transverses (meilleure intervention dans les établissements et services), et déploiement de la télé-médecine.
- L'**organisation de partenariats** avec la signature de conventions associatives avec les partenaires de santé ; les actions de sensibilisation des acteurs de la santé à l'accompagnement du handicap.



### Orientation et insertion professionnelle

À chaque âge :

- **Dès l'IME** : renforcer les stages et détachements collectifs ; accroître les solutions pour les jeunes déscolarisés ; affermir les compétences travaillées en atelier.
- **En ESAT** : créer une plateforme pour améliorer la validation des acquis et de l'expérience ; favoriser les partenariats avec les organismes de formation (AFPA, CFA) et avec les grandes entreprises ; améliorer la sensibilisation des acteurs économiques à l'intégration du handicap en entreprise.



### L'accès au logement

Pour **diversifier l'offre** au profit de l'autonomie des personnes accompagnées ; augmenter les places d'internat séquentiel en IME pour les adolescents et jeunes adultes ; mise en place d'un accueil temporaire en appartement ; améliorer les solutions d'hébergement individuel et de couple ; déployer un accueil familial ; créer un service de vacances adaptées ou un réseau partenarial.

### Le numérique



Pour :

- **Les personnes accompagnées** : pour renforcer l'autonomie, avec l'utilisation de moyens de communication modernes et d'outils SMART, d'autonomie sociale (paiement, démarches administrative...)
- **Les professionnels** : pour l'information entre les établissements ; création d'un dossier unique, informatisé ; être dans la e-santé et dans la formation continue.
- **Les familles** : pour maintenir les relations avec leurs enfants et les professionnels, en mettant en place des plateformes pour échanger et accéder aux informations sur l'accompagnement.



### La transversalité des parcours

- À renforcer dans chaque pôle, avec des dispositifs support :
- Un **comité scientifique** d'experts pour soutenir l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques associatives.
- Un **comité éthique**, pour élaborer et alimenter la charte éthique de l'association, prenant en compte les situations vécues et analysées par un collège dédié.



### Les partenariats

Du **bénévolat** dans les actions de loisirs ; du bénévolat des familles en soutien aux démarches administratives pour celles touchées par la précarité ; des relations avec les mairies, les associations culturelles etc. pour soutenir les actions locales ; des partenariats universitaires (recherche scientifique et sociale), industriels (recherche technique et technologique), avec les écoles et centres de formation du secteur.

### III. LA DIRECTION GENERALE, LES POLES ET LES ETABLISSEMENTS

#### a. La Direction Générale

La Direction Générale représente l'organisme gestionnaire auprès des autorités et veille à la mise en œuvre de Projet Associatif. Elle assure également la coordination des fonctions support :

- Système d'Information
- Ressources Humaines
- Finances
- Qualité
- Communication
- Vie Associative

#### **Siège Unapei Hauts-de-Seine 92**

119/121 Grande Rue, 92310 Sèvres - Tél. 01.41.14.06.30

[www.unapei92.fr](http://www.unapei92.fr)

Le choix d'organiser les établissements en pôles est guidé par deux impératifs majeurs :

- **Améliorer la fluidité des parcours** : chaque pôle évalue les besoins pour organiser les réponses à apporter au cas par cas, ce qui permettra une meilleure compréhension des besoins et une évolution organisée des prestations.
- **Renforcer les coopérations et la transversalité** en rassemblant des établissements qui ont des enjeux communs, pour une plus grande réflexion sur les pratiques et des réponses ciblées sur les besoins des personnes accompagnées.

## b. Le pôle jeunesse et inclusion

<b>IMP Le Cèdre</b> 12 rue de Bagneux, 92320 Châtillon - Tél. 01 42 53 06 98
<b>IMP Espoir Chatillonnais</b> 13 rue de Bagneux, 92320 Chatillon - Tél. 01 46 55 58 80
<b>EMPRO Bourg la Reine</b> 36 rue du Cl Candelot, 92340 Bourg la Reine - Tél. 01 46 60 33 83
<b>SESSAD Pro Le Cèdre</b> 12 rue de Bagneux, 92320 Châtillon - Tél. 01 42 53 06 98
<b>IME Les Peupliers</b> 10 rue Gustave Guillaumet, 92310 Sèvres - Tél. 01 46 26 93 00
<b>SESSAD Pro Trajectoires</b> 5 rue Curie, 92150 Suresnes – Tél. 01 56 38 03 50
<b>SESSAD Clamart</b> 10 av. JB Clément, 92140 Clamart - Tél. 01 47 65 84 53
<b>SESSAD Trajectoires Jeunesse</b> 5 rue Curie, 92150 Suresnes – Tél. 01 56 38 03 50
<b>IME Le Phare</b> 11 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. 01 55 62 18 70
<b>IME F. Oury (IME Honoré de Balzac)</b> 36 rue Paul Vaillant Couturier, 92000 Nanterre - Tél. 01 41 18 72 09
<b>IMPro Balzac (IME Honoré de Balzac)</b> 4 Bd Honoré de Balzac, 92000 Nanterre - Tél. 01 41 18 72 09
<b>CMPP Les Provinces françaises</b> 5 allée de Savoie, 92000 Nanterre – Tél. 01 41 37 06 69

## c. Le pôle hébergement, accueil de jour & habitat inclusif

<b>F. Hébergement Résidence de l'Avenir</b> 17 rue de l'Avenir, 92260 Fontenay aux Roses - Tél. 01 55 52 12 52
<b>Foyer de Vie Jeany</b> 61 bis rue Périer, 92120 Montrouge - Tél. 01 55 48 02 91
<b>CAJ de l'Avenir</b> 17 rue de l'Avenir, 92260 Fontenay aux Roses - Tél. 01 55 52 12 52
<b>CAJ de Montrouge</b> 61 rue Périer, 92120 Montrouge - Tél. 01 55 48 02 91
<b>SAVS / CAJ Robinson</b> 7 square de Robinson, 92330 Sceaux - Tél. 01 43 50 92 92
<b>FAM d'Orves</b> 42 rue Estienne d'Orves, 92260 Fontenay aux Roses - Tél. 01 46 83 30 17
<b>CAJ Anne-Marie Obert</b> 47 rue de la Concorde, 92600 Asnières - Tél. 01 47 90 90 77
<b>FAM La Maison en Plus</b> 56 rue de Garches, 92420 Vaucresson - Tél. 01 47 95 52 30
<b>Foyer Résidence Le Phare</b> 14 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. 01 55 62 16 67
<b>Foyer des Gravieres</b> 14 rue des Gravieres, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. 01 40 88 42 28
<b>Foyer intégré de Suresnes</b> 25 rue Merlin de Thionville, 92150 Suresnes - Tél. 01 41 38 25 25
<b>Foyer intégré de Neuilly</b> 14 rue des Gravieres – 92200 Neuilly sur Seine - Tél : 01 55 62 16 99
<b>CAJ Le Phare</b> 15 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. 01 55 62 16 63
<b>SAVS</b> 14 rue des Gravieres, 92200 Neuilly sur Seine - Tél : 01 47 72 06 44

## d. Le pôle territorial Eure-et-Loir

<b>Centre Habitat : Foyer d'hébergement du Mesnil</b> 38 rue du Mesnil – Marsauceux, 28500 Mézières en Drouais Tél. 02 37 43 71 12
<b>Centre Habitat : Foyer Vie Retraite</b> 38 rue du Mesnil – Marsauceux, 28500 Mézières en Drouais Tél. 02 37 43 71 12
<b>Centre Habitat : S A V S</b> 38 rue du Mesnil – Marsauceux, 28500 Mézières en Drouais Tél. 02 37 43 71 12
<b>Centre Habitat : FAM La Pommeraie</b> 38 rue du Mesnil – Marsauceux, 28500 Mézières en Drouais Tél. 02 37 43 72 34
<b>Vitray : Foyer de Vie Château</b> Route de Vitré, 28260 Gilles - Tél. 02 37 64 00 30
<b>Vitray : Foyer de Vie Maison</b> Route de Vitré, 28260 Gilles - Tél. 02 37 64 00 31
<b>ESAT du Mesnil</b> 5 rue des Mairies – Marsauceux, 28500 Mézières en Drouais Tél. 02 37 43 73 11

## e. Le pôle de compétences professionnelles

<b>ESAT de Garlande</b> 21 allée Picasso - ZAC de Garlande, 92220 Bagneux - Tél. 01 46 12 18 85
<b>ESAT Hors les Murs</b> 5 rue Curie, 92150 Suresnes – Tél. 01 56 38 03 50
<b>ESAT Les Ateliers du Phare</b> 89/91 rue Veuve Lacroix, 92000 Nanterre - Tél. 01 56 83 82 42
<b>ESAT Les Ateliers Cité Jardin</b> 23 avenue J. Jaurès, 92150 Suresnes - Tél. 01 45 06 03 51

## LEXIQUE :

**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**SERAFIN PH** : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

### INSTITUTIONS

**ADAPEI** : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

**APEI** : Association de Parents d'Enfants Inadaptés

**APEINA** : Association Pour l'Enfance Inadaptée à Nanterre

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CD** : Conseil Départemental

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**UNAPEI** : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

### ETABLISSEMENTS & SERVICES

**CAJ** : Centre d'Accueil de Jour (anciennement **CITL** : Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs)

**ESAT** : Établissement de Services d'Aide par le Travail

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**IME** : Institut Médico Educatif

**SA ESAT** : Section Annexe Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile / SESSAD Professionnel

**SIFPRO** : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle